



## **RAPPEL DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES**

---

### **Bénéficiez d'un accompagnement pour vos recrutements :**

- Identifier vos besoins en personnel
- Définir un profil de poste
- Rechercher des candidats
- Bénéficier de conseils sur les aides à l'embauche et les contrats de travail

### **Favorisez l'évolution professionnelle de vos salariés**

- Bénéficier de conseils sur les dispositifs d'évolution professionnels et leur mise en œuvre
- Connaître l'offre de formation

### **Optimisez la gestion de vos RH :**

- Sécuriser les trajectoires professionnelles de vos collaborateurs
- Contribuer à votre performance globale et sociale

### **Contribuez au développement du territoire :**

- Participer aux actions de promotion de votre secteur professionnel
- Communiquer sur vos besoins et vos méthodes de recrutement
- Intégrer le réseau d'entreprises partenaires pour bénéficier d'un service renforcé.

### **Quelques chiffres 2015 :**

- 1626 contacts avec les entreprises
- 41 entreprises ont intégré le réseau d'entreprises partenaires.
- 362 offres d'emploi ont été gérées
- 96 contrats aidés ont été mis en place
- 122 jeunes ont accédé à un contrat en alternance

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau d'entreprises partenaires: contactez Nathalie GRIMALDI au 04.76.93.17.18

## AIDES A L'EMBAUCHE

---

### ■ Contrat Unique d'Insertion – Nouvel arrêté préfectoral

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion, le **taux et la durée de prise en charge du salaire** par l'Etat, ont été **revus à la hausse** suite au dernier **arrêté préfectoral du 19 Janvier 2016**

Vous bénéficiez d'une prise en charge du salaire mensuel brut par l'État :

- De minimum **25%** si vous relevez du secteur marchand
- De minimum **70%** si vous relevez du secteur non marchand

### ■ Emplois d'Avenir

Cette mesure pour l'emploi des jeunes, lancée par l'État fin 2012, à destination des employeurs du secteur marchand et non marchand, est toujours en vigueur pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2016.

Elle vous permet de bénéficier, pour le recrutement à temps plein d'un jeune 16-25 ans en **CDD de 3 ans ou CDI**, d'un taux de prise en charge mensuel :

- De **35%** durant 3 ans si vous relevez du secteur marchand
- De **75%** durant 3 ans si vous relevez du secteur non marchand

La Maison de l'Emploi se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour vous aider à concrétiser dès à présent vos projets de recrutement.

Renseignements: Nathalie GRIMALDI au 04.76.93.17.18

## LES NOUVELLES AIDES

---

### ■ EMPLOI: L'aide « Embauche PME»

Depuis le 18 janvier, et jusqu'au 31 décembre 2016, les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic bénéficient d'une **prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.**

Cette aide financière concerne l'embauche d'un salarié en **CDI, CDD de 6 mois et plus, transformation d'un CDD en CDI, et contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.**

Cette aide n'est pas cumulable avec les contrats aidés mais l'est avec d'autres dispositifs existants : réduction générale bas salaire, pacte de responsabilité et de solidarité, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Plus d'infos sur <http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme>

Renseignements: Nathalie GRIMALDI au 04.76.93.17.18

## « SOURCING DE CANDIDATS : Participez à nos actions! »

---

### ■ Forum Emplois d'Eté

Les Forums Emplois d'Eté organisés l'an dernier ont recueilli beaucoup de succès et ont généré un nombre important de recrutements.

Nous renouvelons cette opération en 2016 à l'occasion d'un Forum unique qui aura lieu sur Voiron :

**Mercredi 30 Mars 2016 de 10h à 17h – Salle des Fêtes de Voiron**

Contact : Sylvie CELDRAN - Maison de l'Emploi :  
[sylvie.celdran@paysvoironnais.com](mailto:sylvie.celdran@paysvoironnais.com) / 04 76 93 17 18

### ■ Job Dating Alternance

Nous renouvelons également en 2016 le Job Dating Alternance, dont l'objectif est de mettre en lien des candidats et des entreprises souhaitant recruter en alternance :

**Mercredi 1<sup>er</sup> Juin 2016 de 14h à 16h – Salle des Fêtes de Voiron**

Contact : Lucie PICHOT - Maison de l'Emploi : [lucie.pichot@paysvoironnais.com](mailto:lucie.pichot@paysvoironnais.com) / 04 76 93 17 18

### ■ Paroles de Recruteurs

Nous recherchons des entreprises pour venir témoigner sur leur pratiques en matière de recrutement et répondre aux questions du public sur les outils de recherche d'emploi.

Vous pouvez aussi faire part de vos besoins en recrutements à cette occasion si besoin.

**Ces tables rondes auront lieu le Jeudi 23 Juin et le Jeudi 24 Novembre 2016, de 9h à 11h dans nos locaux.**

Contact : Nathalie GRIMALDI - Maison de l'Emploi : [nathalie.grimaldi@paysvoironnais.com](mailto:nathalie.grimaldi@paysvoironnais.com) / 04 76 93 17 18

### ■ "La Maison de l'emploi s'engage dans le bâtiment durable"

La Maison de l'emploi soutient les entreprises du bâtiment qui souhaitent monter en compétences sur la thématique de la transition énergétique.

Dans ce cadre, elle est à l'initiative d'un programme de 4 jours de formation (en discontinu) animé par Aplomb et Acta Qualité et intégralement pris en charge par Constructys Rhône Alpes.

Lieu de la formation : Coublevie (en lien avec des chantiers en cours portés par Pluralis et la SDH);

• **4 modules:** **1/Bonnes pratiques de l'environnement** **2/Eco-construction et bioclimatisme, matériaux d'isolation écologique** **3/Santé et sécurité au travail** **4/Enveloppe du bâtiment, performance énergétique, RT 2012;**

Démarrage de la formation : fin mars 2016; il reste quelques places !

Contact : Thomas Faure – Maison de l'Emploi  
[thomas.faure@paysvoironnais.com](mailto:thomas.faure@paysvoironnais.com) / 04 76 93 17 18

## LES CLAUSES SOCIALES

---

### **Les clauses sociales, un dispositif gagnant-gagnant ! 58 recrutements en 2015.**

Les clauses sociales sont, pour les maîtres d'ouvrage, un moyen juridique ayant pour objectif de favoriser l'emploi des publics rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi par le biais des entreprises attributaires des marchés publics.

La Maison de l'Emploi accompagne les entreprises attributaires sur les modalités de mise en œuvre des clauses sociales (embauche directe, mise à disposition, ...), la détermination des profils de poste, le recrutement, le suivi des salariés, et atteste auprès du donneur d'ordre de la réalisation de la clause sociale.

Sur 2015 :

- **28 nouvelles opérations, soit 45 nouveaux marchés intégrant des clauses sociales et 46 opérations en suivi au total sur l'année (contre 43 en 2014)**
- **17 518 heures d'insertion ont été réalisées en 2015 (contre 11 880 en 2014)**
- **17 donneurs d'ordre accompagnés**
- **77 entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ce dispositif**
- **58 personnes ont bénéficié des clauses sociales (41 personnes en 2014)**
- **70 % des bénéficiaires habitent le territoire du centre Isère**
- **84 % des bénéficiaires sont en emploi, 6 mois après le dispositif**

## UNE PLATEFORME DE SECURISATION PROFESSIONNELLE

---

Entretiens, professionnels, Compte personnel de formation, la réforme de la formation professionnelle impacte l'entreprise au quotidien et suscite de nombreux questionnements.

### **La Plateforme de sécurisation des parcours professionnels vous accompagne.**

En tant que dirigeant d'entreprise votre priorité est de rester compétitif. Pour cela il vous faut répondre aux nouvelles attentes de vos clients ainsi qu'à l'évolution de votre marché. Au-delà de l'acquisition d'une nouvelle technologie, l'investissement dans la formation de vos salariés est aujourd'hui capital.

Par ailleurs, vos salariés aussi sont contraints de s'adapter aux évolutions de l'emploi et doivent pouvoir être acteurs de leur parcours professionnel et maintenir leurs compétences tout au long de leur carrière professionnelle.

Mais l'univers de la formation est complexe, de par ses dispositifs et ses financements multiples.

C'est pourquoi, depuis début 2013, la Maison de l'Emploi déploie un nouveau service, proposé par la Région Auvergne-Rhône Alpes, visant à soutenir les projets collectifs et individuels de formation dans votre entreprise.

Le principe : un chargé de mission mis à la disposition de votre entreprise pour vous aider à :

- Mieux anticiper vos besoins de compétences en lien avec l'évolution de vos activités
- Mieux connaître les dispositifs de formation et leurs financements
- Rechercher une solution formation pour les projets collectifs ou individuels (en intra ou en inter-entreprise)
- Informer vos salariés des dispositifs existant et les accompagner dans leurs projets

Contact : Olivier HOENING – Maison de l'Emploi :  
[olivier.hoenig@paysvoironnais.com](mailto:olivier.hoenig@paysvoironnais.com) / 04 76 93 17 18